

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 mai à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Thierry MARCIAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard VALKRE **membre suppléant**.

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Anissa BRIKH, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, et Françoise THOMAS.

**Avaient donné pouvoir** : Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Emmanuelle PALMA GERARD à Daniel BOUR, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY et Annick PRENAT à André KLEIBER.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers |    |
|---------------------|------------------|-----------------------|----|
| Le 5 mai 2025       | Le 13 mai 2025   | En exercice           | 50 |
|                     |                  | Présents              | 29 |
|                     |                  | Votants               | 33 |

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Dominique TRÉLA est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

**2025-04-12E Fonds de concours enveloppe 2025 à la commune de RÉCHÉSY pour création de places de parking autour de l'école et de l'église**

*Rapporteur : Claude MONNIER*

*Vu l'article L 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,*  
*Vu les demandes de fonds de concours présentées par la commune de RÉCHÉSY,*  
 Dans le cadre de l'enveloppe fonds de concours votée lors du BP 2025, la commune de RÉCHÉSY a sollicité la CCST pour :

- Changement de portes salle polyvalente,
- Création de sanitaires PMR salle du 1000 club,
- Aménagement du Carré du Souvenir,
- Création d'un abribus école primaire des Dames Blanches,
- Création de places de parking autour de l'école et de l'église,
- Remplacement de 3 portes salle du 1000 club,
- Création d'un bureau et d'un coin-repas pour la Directrice de l'école primaire et ses collègues.

#### E. Création de places de parking autour de l'école et de l'église

| BUDGET PRÉVISIONNEL           |                 |                                                  |                 |
|-------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------|-----------------|
| DÉPENSES HT                   |                 | RECETTES HT                                      |                 |
| Libellé                       | Montant en € HT | Détail                                           | Montant en € HT |
| Création de places de parking | 5 200,00        | Fonds de concours CCST                           | 2 600,00        |
|                               |                 | Autofinancement commune (fonds propres, emprunt) | 2 600,00        |
| TOTAL                         | 5 200,00        | TOTAL                                            | 5 200,00        |

Compte tenu :

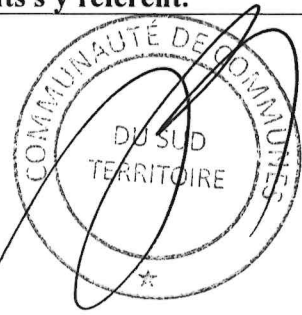
- Que le projet soutenu est bien un investissement ;
- Que le **fonds de concours ne pourra excéder le montant investi par la commune après déduction des subventions ou recettes liées au bien à aménager** (art L5214-16 du CGCT. En cas d'attribution d'une subvention supplémentaire, le fonds de concours sera recalculé afin de ne pas excéder la part d'autofinancement de la commune).

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'autoriser le versement d'un fonds de concours à la commune de RECHESY pour la création de places de parking autour de l'école et de l'église,**
- **De plafonner ce fonds de concours à un montant de 2 600,00 € dans la limite prévue par l'article L5214-16 du CGCT,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention relative à ce fonds de concours, en vérifier la juste affectation, engager et signer toutes actions ou documents s'y réfèrent.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,  
 Le Président  
 Christian RAYOT



Et publication ou notification le **MERCREDI 28 MAI 2025**

Le Président,  
 Le Président  
 Christian RAYOT

